

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire
N° 2021-D- 18

**CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME:
ACCUEIL D'UN ELEVE EN TUTORAT - ETUDIANTE
ELODIE MICHAUD**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de tutorat pédagogique passée entre le Pont Supérieur de Nantes, Pôle d'enseignement supérieur Spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, le conservatoire de GrandAngoulême et l'étudiante Elodie Michaud pour l'accueil dans les locaux du conservatoire de cette stagiaire du Pont Supérieur de Nantes actuellement en préparation au diplôme d'État de professeur de danse.

Article 2 – Dans le cadre de sa formation, la stagiaire a été confiée par le Pont Supérieur de Nantes à Mesdames Fabienne Soula et Marie Souperbat, professeures d'enseignement artistique du conservatoire, afin qu'elles assurent un tutorat pédagogique. Le conservatoire met à disposition les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du tutorat.

Article 3 – La session de formation se déroulera à partir du 22 février 2021 pour se terminer le 20 mars 2021.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 février 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/02/2021**
Publié ou notifié,
Le **12/02/2021**